

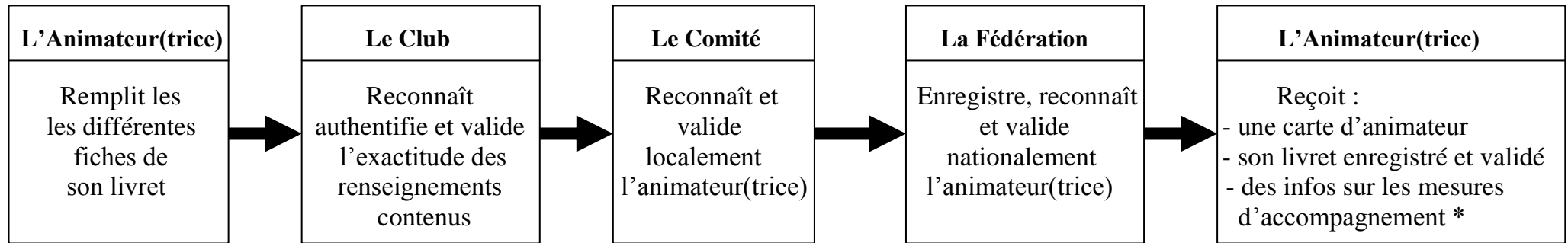
MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME OMNISPORTS FSGT

1^{ère} ETAPE : Constitution et validation du livret fédéral d'animation

Le livret est rempli par le ou la licencié(e) après une saison d'animation au moins

L'animateur(trice) récapitule l'ensemble de ses expériences d'animation, de formation et d'engagement dans la vie associative

Ce document sera étudié en commissions pour décider de la délivrance du DOS



* Mesures d'accompagnement : 50% de réduction à un stage fédéral par an, abonnement 6 mois gratuit à la revue fédérale Sport et plein air

2^{ème} ETAPE : Démarche et critères d'attribution du DOS

DEMARCHE :

a) Commission d'étude fédérale :

Composition : responsables du Domaine Fédéral de Reconnaissance Formation Recherche (DFR) de la fédération

Rôle : étudie le contenu des livrets et émet un avis sur les possibilités d'obtention du DOS

b) Commission d'étude et de validation :

Composition : responsables du club, du Comité départemental et de la fédération

Rôle : confronte les avis fédéraux et départementaux et décide de la délivrance (ou non) du DOS

(des propositions d'attribution du DOS sont faites à l'animateur(trice) en cas de non délivrance)

CRITERES :

a) Quantitatifs :

5 ans et 500 heures d'expériences d'animation

(allègements possibles si possession autre diplôme d'animation sportive ou si stages ou formations effectués)

b) Qualitatifs :

- adaptation des règles et des techniques aux animé(e)s

- prise en compte de la diversité des publics (âges, niveaux, objectifs ...) dans différents contextes (activités traditionnelles du club, compétition, fête locale ...)

- animations dans un ou plusieurs champs d'activités

- implication dans la vie associative (responsabilité de club, de commission sportive ...)